

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00785

Numéro SIREN : 837 512 516

Nom ou dénomination : A.O.M.

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 328

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIRET N° 837 512 516 000 19

PROJET DU TEXTE DE RESOLUTIONS PROPOSEES AL'ASSEMBLÉE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique réunie en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'elle présentés faisant apparaître un bénéfice de 478 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, sauf celle renouvelée, location du siège social pour un montant annuel de 2.400 €..

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de reporter le bénéfice de 478 € au compte « Report à Nouveau ».

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après discussions et échanges de vue, décide de surseoir à statuer sur la Rémunération de la Présidente, se réservant la faculté d'y revenir lors d'une autre Assemblée.

L'actionnaire unique prend acte que la Société prend en charge les frais de missions et de représentations sur présentation des pièces justificatives.

Elle prend également acte que la Rémunération du Gestionnaire de transports est conforme à la circulaire ministérielle du 04 Mai 2012, soit 27.600 €.

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique réunie en Assemblée on fait ABANDON de CREANCE de 12.000 € sous réserve de revenir à Meilleur Fortune selon convention d'ABANDON de créance en date du 30.12.2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

Gérard STOCK
Avocat Honoraire
D.E.S. Droit privé
27 avenue Christian Bister
67115 STRASBOURG
Tél : 03 88 39 33 51 Fax : 03 88 39 33 51

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIRET N° 837 512 516 000 19

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

Cher Associé,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la Loi et aux statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La société a réalisé un résultat d'exploitation déficitaire de 40.160 € contre déficitaire de 1.836 € au 31.12.2021.

Le total des produits d'exploitation s'analysant en prestations de services ressort à 170.531 € contre 183.078 € au 31.12.2021, le chiffre d'affaires net pour l'exercice s'inscrivant à 165.015 € contre 176.940 € au 31.12.2021.

Le total des charges d'exploitation s'est monté à 210.691 € contre 184.914 € au 31.12.2021 et les charges fixes ou variables ne sont pas en rapport avec le chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'inscrit déficitaire pour 1.362 € contre déficitaire de 1.065 € au 31.12.2021.

La différence des produits et charges exceptionnelles s'inscrit pour déficitaire pour 90 € contre Néant au 31.12.2020.

Ainsi la différence des produits et charges dégage un bénéfice de 478 € contre une perte de 3.287 € au 31.12.2021, au sujet duquel nous vous proposerons une affectation conforme à nos statuts.

Investissements – cession d'éléments actifs – amortissements :

La Société a procédé à des acquisitions pour 4.105 € a procédé à des cessions d'éléments actifs pour 9.284 €.

Les amortissements pratiqués ont été de 13.540 € contre 9.536 € au 31.12.2021.

Crédit-bail mobilier : 30.462 € contre néant au 31.12.2021.

Crédit-bail immobilier : néant contre néant au 31.12.2021.

Provisions :

Les provisions constituées au cours de l'exercice s'inscrivent pour : néant.

Autres charges : 11 € contre 1 € au 31.12.2021.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Persistance de la crise sanitaire non contrôlée et environnement économique incertain dû aux événements internationaux en cours.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Néant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT :

Indices inflationnistes dues à l'augmentation des coûts.

AFFECTATION DE RÉSULTAT :

Il résulte des comptes annuels qui vous sont présentés que le bénéfice annuel au 31 Décembre 2022 s'élève à 478 € et le résultat courant avant impôts s'inscrivant déficitaire de 41.225 € contre déficitaire 3.197 € au 31.12.2021. Il est proposé de reporter le bénéfice de 478 € de l'exercice au compte « Report à Nouveau ».

MASSE SALARIALE :

- Traitements et salaires : 27.600 €
- Charges sociales : 11.809 €

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COMPTES SOCIAUX :

Aucune modification du mode de présentation et des méthodes d'évaluation des comptes sociaux n'est à signaler.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES :

Il n'y a pas eu à réintégrer dans les bénéfices imposables de l'exercice des dépenses ou charges visées à l'art. 39-4 du C.G.I.

CAPITAUX PROPRES – Capacité Financière des Entreprises de Transport – Code des Transports – Articles R 3211-32 à R 3211-35 exigence de la capacité financière.

Il résulte du bilan et compte tenu du résultat comptable du présent exercice que les capitaux propres s'établissent à 9.979 € contre 9.501 € au 31.12.2021 et correspondent au Parc Roulant.

Le capital social reste fixé à 9.000 € et divisé en 90 parts de 100 €.

Les capitaux circulants s'inscrivent pour 31.379 € contre un passif circulant de 120.613 € déséquilibré en raison de l'emprunt à moyen terme de 99.618 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Néant au cours des trois derniers exercices.

FILIALES – PARTICIPATIONS – PARTICIPATIONS CROISEES :

Néant.

CONVENTION DE L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE ENTRE LA SOCIETE ET L'UN DE SES GERANTS OU ASSOCIES :

A ce sujet, la Présidente conformément à l'article 227-10 du Code de Commerce et article 34 et 35 du décret du 23 mars 1967 sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés ou Président, vous reporte à la lecture du rapport spécial.

FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES :

Néant.

ABANDON DE CREANCE :

A été fait sur la somme de 12.000 € par la Présidente, sous réserve de revenir à meilleure fortune.

FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONSCROISÉES-SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES-art. L233-L, L 24-1, L 233-12 :

Masse salariale : 27.638 €

Charges sociales : 9.008 €

ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE:

Article modifié par le Décret N°2017-350 du 20 Mars 2017 – Application de l'article L. 441-6-1.

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Les montants mentionnés sont présentés hors taxes.

Annexe 4-1 à l'article 441-1-1 :

le tableau est joint prévu à l'article I de l'article 441-4.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

La société n'est pas pourvue d'un Commissaire aux comptes.

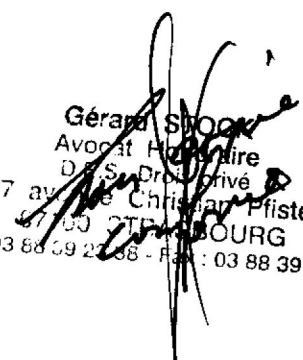
GESTIONNAIRE DE TRANSPORT :

Monsieur Joseph KUNTZ, gestionnaire de transport non associé, dirige effectivement et en permanence l'activité réglementée des opérations de transport.

RÉSOLUTION :

Le projet du texte des résolutions qui vous est soumis correspond à nos propositions et n'appelle pas de notre part de commentaire particulier.

Madame le Président



Gérard SHOOK
Avocat Honoraire
D.S. Droit Privé
27 av. de Christian Pfister
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 39 27 88 - Fax : 03 88 39 33 51

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovante, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime d'imposition de taxation au tonnage, art. 209-0 Exonération (art. 467 rapport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.O.M. SAS	3 route du contournement
SIRET 8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9	67770 STATTMATTEN
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES INTERIEUR Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
CABINET D EXP. COMPT. EUROPEEN 76 rue Plaine des Bouchers 67100 STRASBOURG Tél: 03 88 79 41 03		Tél:	
CGA/OMGA /viseur conventionné (Cochez la case correspondante)		Idemité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 21/02/2023	Lieu: STATTMATTEN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	MME HENNINGER
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	Présidente

N° 2065 bis
2022

2

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3 route du contournement		67770 STATTMATTEN	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 83751251600019			
		Exercice N clos le 31/12/2022	
		N-1 31/12/2021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobiliations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quatras

* Des variations concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022

En Euros.

CABINET D'EXP. COMPT. EUROPEEN

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9.....000.....)	DA 9 000	9 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD 900	900	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 2 000	2 000	
	Report à nouveau	DH (2 399)	889	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 478	(3 287)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL 9 979	9 501	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 99 618	115 826	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 4 035	1 702	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 7 121	4 580	
	Dettes fiscales et sociales	DY 9 838	14 990	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC 120 613	137 098		
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 130 591	146 599		
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 50 921	137 098	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 11 124	9 800	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	165 015	FH		FI	176 940
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	165 015	FK		FL	176 940
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	5 516
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	170 531
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 760)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	157 324
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 167
	Salaires et traitements*					FY	27 600
	Charges sociales (10)					FZ	11 809
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	13 540
						GB	
						GC	
						GD	
	Autres charges (12)					GE	11
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	210 691
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(40 160)
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 066
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 066
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 065)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(41 225)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	47 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	232	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 065		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 297	90	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	41 703	(90)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	217 532	183 078	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	217 055	186 366	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	478	(3 287)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	30 462		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
obligatoires	A9				
dont cotisations Madelin	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		5 297		47 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		*	
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	39 463	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX			
		Matériel de transport *		KY	84 838	KZ		LA	2 336		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	470	LC		LD	1 769		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes			LK		LL		LM			
	TOTAL III			LN	124 771	LO		LP	4 105		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
		Autres participations		8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V					
TOTAL IV		LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	124 771	0H		0J	4 105		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	39 463	ML	39 463		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV	MP	9 284	MQ	77 890	MR	77 890		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	2 239	MU	2 239		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB			
Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF				
TOTAL III		IY	NG	9 284	NH	119 592	NI	119 592			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU		M7		OW			
	Autres participations		IO	OX		OY		OZ			
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F		2G			
	TOTAL IV		I3	NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	OK	9 284	OL	119 592	OM	119 592	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

CABINET D'EXP. COMPT. EUROPEEN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 208	QA	3 947	QB		QC	8 155
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 718	QI	9 306	QJ	4 219	QK	11 805
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	132	QM	287	QN		QO	419
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	11 058	QV	13 540	QW	4 219	QX	20 379
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	11 058	QP	13 540	QQ	4 219	QR	20 379

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
Total général non venant (NS + NT + NU)							
Total général non venant (NW - NY)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

CABINET D'EXP. COMPT. EUROPEEN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2) *	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	21 060		21 060						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 217		1 217					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 303		1 303					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	353		353						
	Charges constatées d'avance	VS	2 064		2 064						
	TOTAUX		VT	25 997	VU	25 997	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 123		11 123						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	88 495		18 804		69 691				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 121		7 121						
Personnel et comptes rattachés		8C	230		230						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 642		4 642						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 966		4 966						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 035		4 035						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	120 612	VZ	50 921		69 691				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	17 204	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	478
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	90
	Amendes et pénalités	WJ	90	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	568

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
TOTAL II							

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	568
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			568
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5 404
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	5 68
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	4 836
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 836

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	326
---	----	-----

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO		
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>A.O.M. SAS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	889	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(3 287)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	(2 399)		Report à nouveau	ZG	(2 399)				
								TOTAL II		ZH	(2 399)
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	134 000	YQ	30 461						
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	300	850					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	6 573	26 027					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	5 881	4 286					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	144 571	107 842					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	157 324	139 004					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	402	401					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	1 765	269					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	2 167	670					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	40 951	36 066					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	28 445	34 358					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*			0B	27 600						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SASNéant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	TRACTEUR VOLVO EF	2 336	125		2 211
	2	REPARATION ESSIEU	3 400	2 126		1 274
	3	TRAVAUX ESSIEUX S	2 586	1 366		1 220
	4	SPOILER CENTRAL /	962	602		360
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	35 000	32 789	32 789				
	2		(1 274)	(1 274)				
	3		(1 220)	(1 220)				
	4		(360)	(360)				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (note A de la colonne ⑧)				29 935				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (note A de la colonne ⑩)								
CADRE C : plus-values taxables à 19 %								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :					
dont apprentis		YP			1
dont handicapés		YF			
		YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	165	015	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	29	935	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT			
TOTAL 1			OX	194	950
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE			
Subventions d'exploitation reçues		OF	5	516	
Variation positive des stocks		OD	1	760	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT			
TOTAL 2			OM	7	276
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats		ON			
Variation négative des stocks		OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	120	290	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW		11	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY			
TOTAL 3			OJ	120	301
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)			OG	81 925
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	81	925	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	194 950	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022	
Date de cessation		HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.O.M. SAS

ADRESSE (voie) 3 route du contournement

CODE POSTAL 67770 VILLE STATTMATTEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique HENNINGER Prénom(s) Fabienne

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 200861 N° Département 67 Commune STRASBOURG Pays FR

Adresse : N° 6 Voie IMPASSE DES PRES

Code postal Commune SESENHEIM Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIRET N° 837 512 516 000 19

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le trente Juin

À onze heures 30,

Réunion :

L'associée unique de la Société « A.O.M. », Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 9 000 €, avec siège social à 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement, immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG et identifiée SIRET N° 837 512 516 000 19,

S'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sur la convocation écrite de la Présidence et en présence du gestionnaire de transport.

Maître Gérard STOCK, présent à l'Assemblée assume les fonctions de secrétaire du consentement de l'associé unique.

Madame le Président reconnaît avoir été mis en possession en temps opportun des documents suivants :

- Du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 et rapport spécial sur les conventions de l'art. 227-10 du Code de Commerce établis par le Président.
- Des comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice et l'inventaire au 31 Décembre 2022.
- Le texte du projet des résolutions.
- Enfin, un exemplaire des statuts sociaux mis à jour et un extrait K-Bis.

Déclare par ailleurs être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant, étant fait observer que le Président est l'actionnaire unique.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Approbation des conventions intervenues visées à l'article 227-10 du Code de Commerce,
- Quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente et du gestionnaire de transport,
- Divers.

Monsieur Joseph Kuntz gestionnaire de transport intervenant précise et expose que les événements importants survenus entre la date du rapport de gestion sont de nature à compromettre l'activité et les perspectives d'avenir pendant cette période troublée non contrôlée et un environnement économique incertains dû aux événements internationaux encours qui ont des incidences inflationnistes dues à l'augmentation des coûts énergétiques.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Actionnaire unique réunie en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'à elle présentés faisant apparaître un bénéfice de 478 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, sauf celle renouvelée, location du siège social pour un montant annuel de 2.400 €..

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de reporter le bénéfice de 478 € au compte « Report à Nouveau ».

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après discussions et échanges de vue, décide de surseoir à statuer sur la Rémunération de la Présidente, se réservant la faculté d'y revenir lors d'une autre Assemblée.

L'actionnaire unique prend acte que la Société prend en charge les frais de missions et de représentations sur présentation des pièces justificatives.

Elle prend également acte que la Rémunération du Gestionnaire de transports est conforme à la circulaire ministérielle du 04 Mai 2012, soit 27.600 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique réunie en Assemblée on fait ABANDON de CREANCE de 12.000 € sous réserve de revenir à Meilleur Fortune selon convention d'ABANDON de créance en date du 30.12.2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

SEPTIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réunie en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CLÔTURE:

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par Madame le Président, actionnaire unique ainsi que par le secrétaire.

